

Le 3 décembre 2020

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques et chef de la
gouvernance
Edifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0403

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 3 novembre 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

« Obtenir copie de tout document que détient Hydro-Qc et me permettant de voir toute les sommes dépensées _____M\$ auprès de la firme SAP en totaux ventiler par année pour l'implantation d'un ERP c'est à dire un (logiciel de Enterprise Resource Planning) ec ce depuis le début du projet pour son implantation à Hydro Qc à ce jour, le 3 novembre 2020.

Les documents devraient aussi me permettre de voir un sommaire de toutes les dépenses jusqu'ici par année, date du début des travaux et aussi la date prévue au contrat c'est à dire la fin des travaux ou de l'implantation de ce logiciel par la firme SAP , les retards dans l'implantation, les coûts additionnels/supplémentaires payés et non-prévus au contrat originalement.

SVP m'indiquer aussi si une ou plusieurs firmes externes participent à l'implantation de ce logiciel et les coûts dépensés aussi auprès de chacune de ces autres firmes pour ce projet depuis le début à ce jour.

Je veux aussi voir dès le début de ce projet le montant global _____M\$ qui a été planifié au départ avec la firme SAP pour l'implantation du logiciel ERP (logiciel de Enterprise Resource Planning) » (sic)

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec a dépensé des sommes totales de près de 18 M\$ auprès de la firme SAP au cours des années 1999 à 2020 pour l'implantation du logiciel Enterprise Resource Planning (ERP). Ces sommes incluent l'achat du logiciel, son déploiement, sa mise à jour et son support. Les travaux d'implantation et de mise à jour du logiciel ont été effectués dans les délais et les coûts prévus au contrat initial. De plus, nous vous informons que des frais totaux de maintenance du logiciel de près de 24,5 M\$ ont également été payés à la firme SAP durant cette même période.

Toutefois, nous ne détenons pas ces données par année et leur production nécessiterait notamment des travaux d'extraction, d'analyse et de calcul. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Par ailleurs, nous vous informons qu'Hydro-Québec a dépensé des sommes totales de près de 14,5 M\$ auprès des firmes Groupe Systèmes Omnilogic et Société Conseil Groupe LGS au cours des années 1999 à 2020 pour des travaux d'intégration du logiciel ERP.

En ce qui concerne la copie des documents demandés, nous ne pouvons vous les communiquer, plusieurs ayant soit été détruits en vertu du calendrier de conservation de l'entreprise ou soit ils contiennent des renseignements de nature commerciale que nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons en conséquence les articles, 1, 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.